

A. Cahen-Delhay

## COUPE DU REMPART DU MONT FALIZE A HUY

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens ont tenté de localiser tous les combats de César en Gaule et ont recherché à cet effet, des sites qui présentaient une configuration acceptable. Le mont Falize à Huy apparaît à ce titre dans la littérature historique de l'époque comme l'oppidum des Aduatiques, une attribution qu'il partage avec le mont Champeau à Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse (31). Aujourd'hui l'intérêt de cette démarche nous paraît limité par l'imprécision même des Commentaires du Général romain qui rend la plupart des attributions hasardeuses. Ainsi, ses écrits nous rapportent qu'en 57 avant notre ère, les Aduatiques partis au secours des Nerviens retournèrent chez eux à la nouvelle de leur défaite. Ils quittèrent alors leurs villes et leurs forts pour se rassembler dans une seule forteresse "admirablement fortifiée par la nature car les hauts rochers et les précipices qui l'entouraient ne laissaient d'accès que par une avenue en pente douce, large de deux cents pieds ou plus et défendue par un double mur très élevé sur lequel on avait placé des quartiers de roche énormes et des poutres très pointues" (32). L'armée romaine se rendit rapidement maître de la forteresse et César fit vendre les 53.000 hommes qu'elle contenait.

Les recherches topographiques du siècle dernier ont le mérite d'avoir localisé une vaste forteresse antique qui s'élève sur un promontoire calcaire dominant un méandre de la Meuse, au confluent de la Mehaigne. Situé sur la rive gauche du fleuve qu'il surplombe de 90m, le mont Falize présente une forme triangulaire d'une soixantaine d'hectares. C'est à sa base qu'un faubourg de la ville de Huy, Statte, s'est développé tandis que des maisons et des villas assez récentes ont été installées sur le sommet. L'éperon a été barré transversalement aux deux tiers de sa hauteur par une importante levée dont la longueur atteignait 275m. Le barrage fut installé à un étranglement naturel du plateau et présente un tracé nettement courbé, le côté convexe qui correspond généralement à l'extérieur de la fortification est situé à l'ouest vers Statte (fig. 44). Son implantation permet donc de localiser la surface occupée à l'est où le niveau du sol est d'ailleurs plus élevé qu'à l'ouest. Le rempart isole donc l'extrémité orientale du mont Falize dont les flancs nord et sud sont munis à cet endroit de pentes très abruptes, pratiquement infranchissables, qui constituent une belle

<sup>31</sup> A. von GÖLER, *Cäsar's Gallischer Krieg*, Stuttgart, 1858, 87.

<sup>32</sup> CAESAR, *De bello gallico*, II, 29.

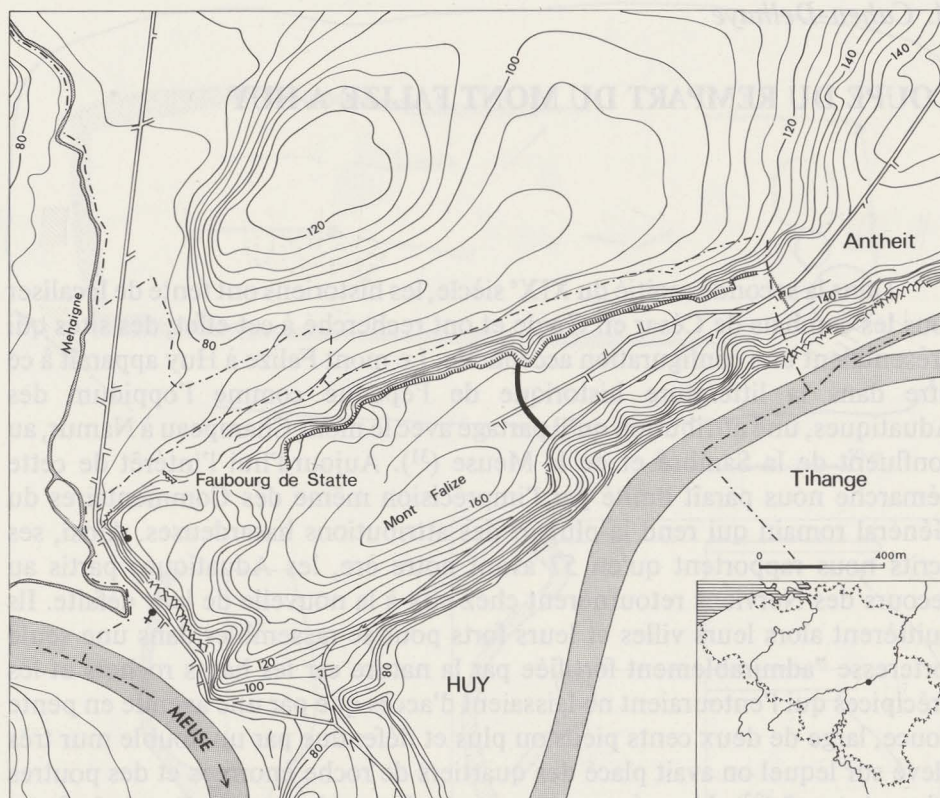


Fig. 44. Carte de situation du rempart du mont Falize.

défense naturelle. Enfin, l'isthme qui rattache le promontoire au plateau devait être protégé; il est situé à 1 km à l'est du rempart, dans un lieu-dit *Corphalie*, à la limite des communes de Huy et Antheit, dans un site fortement perturbé par des crassiers d'anciennes carrières de zinc et des carrières de sable et de pierre récemment comblées pour accueillir des maisons. Néanmoins, des structures défensives y furent aperçues il y a quelques dizaines d'années. En effet, l'historien local F. Charles avait alors relevé la présence d'une levée renforcée par deux fossés<sup>33</sup> (fig. 44). Ce dispositif aurait délimité avec le rempart occidental une superficie assez plane d'une dizaine d'hectares. La surface comprise entre les deux retranchements portait autrefois l'appellation significative de "Forteresse".

Il ne subsiste aujourd'hui qu'un tronçon de rempart long de 145 m, situé entre deux champs et deux rues, qui se présente sous la forme d'un talus inculte, menacé par l'extension des lotissements environnants (fig. 46). La moitié septentrionale de cette levée a été arasée il y a une dizaine d'années sans

<sup>33</sup> F.A. CHARLES, *Encore l'oppidum des Aduatiques*, *Parc Nationaux* 11, 1956, 131 note 2, 146; cf. E. RAHIR, *Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstitutions*, 1928, 262.

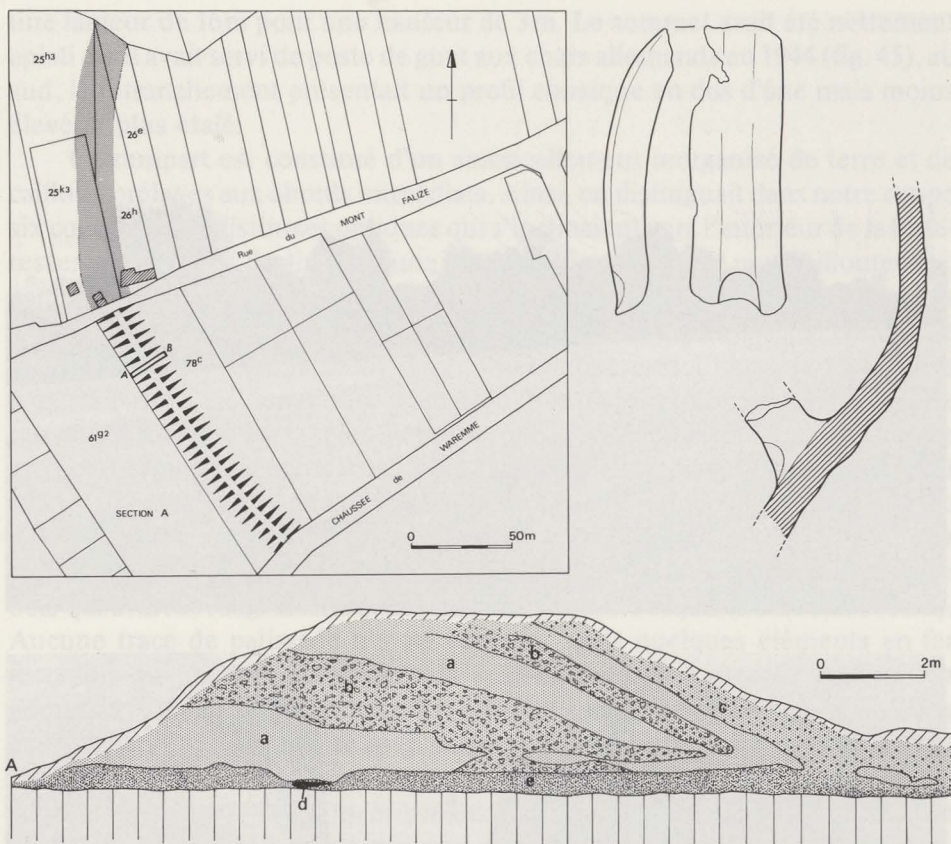


Fig. 45. Le rempart du mont Falize reporté sur un extrait du plan cadastral.  
Fragments d'amphores (éch. 1/3) et profil du rempart (coupe nord).

qu'aucun archéologue ne soit prévenu. Heureusement, son tracé est conservé dans les anciens plans cadastraux et son extrémité se marque encore par une large ondulation de terrain. Comme le rempart n'a jamais fait l'objet d'une demande de classement et n'a pas été réservé sur le plan de secteur, il nous a paru urgent de l'explorer puisqu'il n'avait jamais fait l'objet de recherche archéologique. A cet effet, nous avons reçu l'aimable autorisation du propriétaire, Madame Philippart, de Huy, grâce à l'intervention du Commandant Hazée. Ainsi, du 3 août au 7 septembre 1983, nous avons ouvert une tranchée de 2,50m de large et 18m de long au travers de la levée où le talus paraissait le mieux conservé et le plus élevé<sup>34</sup>. La coupe fut réalisée à 30m au sud de la rue du Mont Falize qui longe la crête du plateau et a coupé le rempart, dans la parcelle cadastrale 78 c de la section A (fig. 45). A cet endroit, la levée atteignait

<sup>34</sup> Le terrassement qui se chiffre à plusieurs centaines de tonnes a été effectué à la main et par pelages successifs par six étudiants courageux: MM. L. Altide, J. et T. Bierlaire, A. Boulet, J.-P. Heylen et D. Neuwels.



Fig. 46. Vue générale du rempart recouvert de broussaille et vue de son profil nord.

une largeur de 16m pour une hauteur de 3m. Le sommet avait été nettement aplati car il avait servi de poste de guet aux chars allemands en 1944 (fig. 45), au sud, le retranchement présentait un profil classique en dos d'âne mais moins élevé et plus étalé.

Ce rempart est constitué d'un amoncellement inorganisé de terre et de cailloux prélevés aux abords immédiats. Ainsi, on distinguait dans notre coupe six couches bien distinctes obliques qui s'inclinaient vers l'intérieur de la forteresse: trois strates de limon jaune à rouge (fig. 45 en a), peu caillouteuses, compactes et tendres alternaient avec deux couches de cailloux roulés et galets mêlés à une terre grège et tendre (en b), le tout étant scellé par une couche de terre brune très compacte et dure, légèrement caillouteuse (en c). Nous n'avons pas décelé la moindre trace d'un mur mais le tronçon nord du même rempart aurait contenu, selon le grutier qui l'a arasé, un important noyau de grosses pierres qui apparut vers 1,50m sous le sommet. La base de la levée était clairement marquée par des traces de branchages écrasés. A l'emplacement du profil nord, une cavité en entonnoir avait été creusée dans le sol pour recevoir un foyer aménagé avec quelques pierres et dont il subsistait les charbons de bois qui avaient rougi la terre sous-jacente et quelques esquilles d'os brûlé (en d). Aucune trace de palissade n'a été repérée; seuls quelques éléments en fer recueillis sur le sommet depuis la surface jusqu'à 0,30m de profondeur pourraient signaler la présence d'une superstructure en bois. Il s'agit de deux grands clous de 13 et 15 cm de long, d'une tige à extrémité recourbée de 16 cm et d'un piton de 10 cm. Il n'y avait pas de trace de fossé près de la levée mais une dépression de quelque 0,50m de profondeur, décelée entre 10 et 18 m de la base extérieure du retranchement, pourrait signaler une telle structure. Malheureusement, les crédits qui nous étaient impartis ne nous ont pas permis d'étendre l'exploration à cet endroit.

Le rempart recelait un matériel archéologique abondant. Une grande quantité de tessons de vases non tournés et de silex taillés laissèrent croire que la levée était protohistorique tout comme le suggérait sa structure. Mais des tessons romains, en moins grand nombre cependant, furent recueillis en dix-huit points du remblai, entre 1,24 et 3 m de profondeur et dont plusieurs tapissaient la base intérieure du talus. Nous n'avons compris la présence du matériel pré-romain qu'à la fin des fouilles: le rempart qui avait été élevé sur une épaisse couche d'occupation de l'âge du fer renfermant un abondant matériel céramique et lithique avait été construit avec les terres recelant ces vestiges (cf. *supra* p. 25) (fig. 45, en e).

La fouille du rempart a livré 2,8 kg de tessons romains dont la plupart appartiennent à de grandes amphores pansues à anse plate en terre cuite beige ou rosée et dont l'épaisseur des parois atteint 15 mm maximum (fig. 45). Quelques fragments de pâte similaire mais à paroi plus fine appartiennent à des vases plus petits, peut-être des cruches; aucun bord ne nous est parvenu. Aussi, seuls les tessons d'amphores à large panse bombée fournissent quelques

indications chronologiques: les comparaisons typologiques permettent en effet de les assigner au Bas-Empire où leur présence est attestée jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle (35). Cette période a connu l'insécurité qui a motivé dans tout le monde romain l'érection de forteresses. La présence de fortifications sur la Meuse au milieu du IV<sup>e</sup> siècle est d'ailleurs signalée par Ammien Marcellin qui rapporte que l'empereur Julien s'appliqua à les réparer (36). Il s'agit peut-être des forteresses élevées par Maximien et Constance Chlore pour les Lètes, un demi-siècle auparavant. Ainsi, à une époque où le trafic fluvial prenait de plus en plus d'importance, le mont Falize occupait une position stratégique de haute valeur. Il n'est pas isolé puisque deux autres fortins installés sur des hauteurs sont connus à Thon Samson et Ben Ahin. Sa surface est cependant beaucoup plus importante que les autres fortifications de cette époque. De plus, la rareté des vestiges retrouvés à l'intérieur des murs laisse croire que l'occupation fut loin d'être dense et prolongée. En effet, les sources anciennes ne signalent comme découvertes de vestiges romains que deux monnaies, un éperon et un poignard tandis qu'un "cimetière antique" aurait été exhumé sur le plateau (37). On soulignera ainsi la disparité entre la somme de travail requis pour l'édification de ce retranchement et la faible utilisation de la forteresse. La présence de murs de terre à une époque où les constructions de pierre étaient de rigueur et dans un site qui a au surplus servi de carrière de calcaire est étonnante. Aussi, peut-on suggérer que le rempart est l'œuvre d'une population telle que les Lètes qui n'avait pas l'habitude de construire en dur. Le choix même du site, un éperon qu'il était aisé de protéger par un barrage, tendrait à confirmer l'hypothèse. Enfin, il convient de mettre la forteresse en relation avec l'occupation du Bas-Empire romain du quartier hutois de Batta, à 1700m au sud, dans la boucle de la Meuse (*Arch. Belg.*, 148, 11-17).

35 E. GOSE, *Gefäßstypen der römischen Keramik im Rheinland*, 3<sup>e</sup> éd., 1976 type 442, pl. 61, 38.

36 XVII, 9, 1.

37 W. LASSANCE, R. BORREMANS, Inventaire archéologique du territoire de Huy, *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux Arts*, 25, 1958, 289.